

Aménagement de la Place de la Révolution - Opération Marché Beaux-Arts - Bilan de la concertation préalable

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : Par délibération en date du 22 septembre 2003, le Conseil Municipal a validé les principes du nouveau plan d'aménagement et le nouveau plan de circulation, et a décidé de lancer une concertation préalable complémentaire portant sur le projet d'aménagement de la Place.

Le premier projet avait fait l'objet d'une concertation préalable, du 19 octobre 2001 au 25 janvier 2002.

Le bilan de la concertation préalable et le parti d'aménagement avaient été adoptés par le Conseil Municipal dans sa séance du 21 février 2002.

Des éléments nouveaux ont modifié les données programmatives initiales, à savoir :

- les résultats d'une étude portant à la fois sur la desserte du centre-ville par les transports en commun et les répercussions sur l'ensemble de la ville de la piétonnisation du secteur,

- la volonté de renforcer l'attractivité du quartier en faisant de la place un lieu fort de la vie bisontine à travers des manifestations événementielles répétées.

L'évolution du programme a modifié l'approche de l'aménagement de la place et un nouveau parti a été proposé dès le premier semestre 2003.

Dans sa séance du 22 septembre 2003, le Conseil Municipal a validé :

- les principes des nouveaux plans d'aménagement et de circulation,

- le lancement d'une consultation préalable complémentaire portant sur la conservation ou le remplacement de la fontaine par une oeuvre contemporaine, la présence ou non de quelques arbres, l'intégration de mobilier urbain.

Déroulement de la procédure

Cette concertation préalable a eu lieu du 6 octobre au 6 décembre 2003.

Son lancement a fait l'objet d'une publication par voie de presse locale et dans le journal municipal.

Les points notamment soumis à la concertation :

LA FONTAINE

Doit-on conserver l'existante en la mettant en eau et en lumière ? Ou la remplacer par une création contemporaine ?

LES ARBRES

La présence de quelques arbres remet-elle en question le parti d'aménagement de la place ?

LE MOBILIER URBAIN

Quel mobilier pour une place conviviale ?

Déroulement de la concertation :

- 6 octobre au 6 décembre 2003 Présentation du projet et registre au service Urbanisme
- **37 avis recueillis**

- 7 octobre 2003 Réunion publique au Kursaal
- **environ 40 participants**

- 9 octobre 2003 Réunion salle Courbet à l'attention des professionnels du secteur
- **environ 22 participants**

- 7 novembre 2003 Présentation du projet lors de l'Assemblée Générale de l'Association RENAISSANCE DU VIEUX BESANÇON

- 25 novembre 2003 Salle Minjoz - Conseil de Quartier Boucle et Battant
- **environ 35 participants**

- 14 novembre au 24 décembre 2003 Point d'information ouvert au public sur la place (anciens locaux LOOK TEXTILE) avec maquette, panneaux de présentation, vidéo et registre
Visites commentées
Horaires :
du mardi au vendredi : 10 H - 13 H / 16 H - 19 H
le samedi : 9 H - 12 H / 15 H - 18 H
Présence de la Direction Études et Travaux tous les jours
Présence de M. LOYAT
De 10 à environ 50 personnes par jour
- **144 avis recueillis**

- 2 décembre 2003 Commission locale du Secteur Sauvegardé
Présentation du projet en présence notamment, de M. WATTEL (Architecte des Bâtiments de France) et M. BAILLY (Architecte du Secteur Sauvegardé)

- 6 octobre au 6 décembre 2003 - **6 courriers reçus en Mairie**

Le bilan

Réunions

5 réunions ont réuni globalement environ 180 personnes.

Après la présentation du projet, les points principalement abordés sont :

- les aspects de circulation avec la desserte de la place par les transports en commun, l'accès aux commerces, au Conservatoire de Musique

- la desserte du quartier Battant
- le stationnement et les tarifs de stationnement
- la gestion des bornes réglementant les accès.

Sur l'aménagement projeté et les points de la concertation, il ressort une majorité favorable :

- * à la mise en place de la fontaine existante, rénovée
- * à la présence d'arbres
- * à l'intégration de bancs.

Courriers

Les courriers reçus (6) abordent :

- la circulation rue d'Arènes

- l'accès aux commerces pour les personnes handicapées ou les clients emportant de lourdes charges

- le stationnement (partenariat avec les commerçants envisagé ?)

- sur les points de la concertation :

- * 3 sont pour le maintien de la fontaine existante
- * 5 sont pour la présence d'arbres
- * 5 se sont prononcés pour du mobilier :

*classique avec matériaux naturels
en quantité suffisante
beaucoup de bancs (2)
des WC publics*

Points d'information

En Mairie :

Le projet est exposé sur des panneaux.

Un registre est à disposition du public (37 avis recueillis).

Point d'information, place de la Révolution :

Organisation pilotée par la Direction Études et Travaux qui a fait appel à un professionnel de la communication, M. BOUTEILLER.

Sur place, les visiteurs sont guidés par M. MENEGON qui leur présente le projet et répond à leurs interrogations.

Sur la période d'ouverture (du 14 novembre au 24 décembre 2003), plusieurs centaines de personnes ont visité ce point d'information (144 avis sur le registre au 6 décembre).

A plusieurs reprises, dans les avis recueillis, il est mentionné la qualité de l'exposition, son intérêt et la Ville est remerciée pour sa démarche.

Bilan des 2 registres (Total : 181 avis)

*** la fontaine**

139 pour l'existante

7 pour une fontaine contemporaine

1 contre toute fontaine

*** les arbres**

136 pour la présence d'arbres

quelques-uns sont pour le maintien des arbres existants, les avis sont partagés sur la densité, la taille, ...

certains parlent de végétation, de fleurs, d'arbres en bacs ou d'arbres «mobiles»

13 ne souhaitent pas d'arbres

*** le mobilier**

90 sont pour la mise en place de mobilier

dont 76 mentionnent des bancs

7 se prononcent pour du contemporain et 8 pour du mobilier a minima

5 s'expriment contre les bancs

Autres sujets abordés :

- la circulation, véhicules particuliers ou transports en commun
- la mise en valeur des façades, les façades ou fenêtres du Musée
- la gestion des enseignes, mobilier ou parasols des commerçants
- l'évocation de la place Pasteur et des problèmes liés aux SDF
- la demande d'aire de jeux.

Conclusion

La concertation a recueilli de nombreux avis (187 par écrit).

Des centaines de personnes sont venues s'informer par le biais des réunions, des points d'information. Le projet est bien accueilli.

La concertation portait notamment sur les 3 points cités, mais la population s'est exprimée sur d'autres aspects tels que la circulation, les transports en commun, la desserte de la place, les façades du musée ou du conservatoire, ...

Bilan sur les trois principaux points soumis à la concertation :

LA FONTAINE :

Le **maintien de la fontaine existante** apparaît de façon unanime

142 avis favorables sur 150 exprimés

7 sont pour une œuvre contemporaine

1 est contre toute fontaine

LES ARBRES :

La majorité est pour **l'intégration d'arbres**

141 avis pour sur 154

13 sont pour une place entièrement minérale

La canicule de l'été 2003 aura marqué la population et de nombreux avis font ressortir les conditions exceptionnelles de cet été comme argument en faveur des arbres afin de pouvoir trouver des zones d'ombre.

En ce qui concerne le type d'arbres, plusieurs types d'avis sont émis :

15 sont pour le maintien d'arbres existants (partiellement ou en totalité)

certains sont pour

des arbres de petite taille, peu nombreux
des grands arbres, nombreux
des arbres en bacs ou «mobiles»
de la végétation.

Une minorité est contre les arbres dans le but principal de ne pas masquer les façades.

LE MOBILIER :

95 se prononcent en **faveur de mobilier urbain** sur 100 avis exprimés sur ce point.

78 sont pour l'implantation de bancs

5 sont contre des bancs

7 sont pour du mobilier contemporain

8 sont pour une implantation minimale de mobilier.

Plusieurs souhaiteraient des bancs sous des arbres.

Ceux qui sont contre les bancs craignent le phénomène de la place Pasteur.

Les avis sur le mobilier abordent essentiellement les bancs.

Il est également abordé le mobilier des différents commerces, sédentaires ou non sédentaires (enseignes, parasols, tables et chaises des terrasses, marché de plein air) dans le sens d'une certaine uniformisation.

Prise en compte de ce bilan

Compte tenu de ce bilan, il est donc proposé au Conseil Municipal de retenir les orientations d'aménagement suivantes :

- * La **fontaine** existante sera conservée
- * Un travail sera mené pour intégrer quelques **arbres** au projet
- * Le **mobilier urbain** sera étudié.

Les arbres et le mobilier urbain seront intégrés en cohérence avec le parti architectural proposé, et dans le souci de permettre le fonctionnement rationnel de la place pour les usages définis lors de l'élaboration du projet.

Sur avis favorable unanime de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal est invité à prendre acte de ce bilan de la concertation préalable et à retenir les orientations d'aménagement sus-proposées.

«M. Michel LOYAT : Je voudrais tout d'abord souligner le succès de cette concertation qui a été menée au cours des mois d'octobre et novembre. Nous avons organisé 4 réunions, une exposition qui a connu un réel succès avec une fréquentation importante, à peu près 1 500 personnes, des avis recueillis nombreux et circonstanciés et des échanges. J'en profite pour souligner la forte implication des services qui dans un temps réduit ont pu monter cette exposition avec un contenu intéressant, et souligner aussi la qualité de la présentation qui a été faite par M. MENEGON que nous avons recruté pendant la durée de l'exposition et qui a donné des explications tout à fait appréciées par ceux qui y sont venus. Je crois d'ailleurs que le bouche à oreille a fonctionné et a attiré des personnes qui l'ont su par le oui-dire. Cela peut donc nous inciter à renouveler l'expérience et je crois que Monsieur le Maire, vous avez des idées sur une salle d'exposition où nous pourrions présenter de manière permanente la richesse du patrimoine et l'urbanisme de la Ville et de manière ponctuelle des projets de natures très diverses, pas uniquement du domaine de l'urbanisme.

Le bilan est le suivant : tout d'abord cela nous a permis d'expliquer ce projet, lors de cette deuxième concertation et de vérifier qu'il est bien accueilli. D'autre part nous avons noté de nombreux avis, 187 avis écrits durant la période officielle de la concertation et d'autres avis et courriers parvenus ensuite et qui sont souvent longuement développés. Ce ne sont pas des questionnaires où l'on a à cocher la case «pour maintien de la fontaine» ou «pour quelques arbres» etc., ce sont beaucoup plus des appréciations qualitatives. Néanmoins, des tendances se dégagent nettement par rapport aux trois questions qui étaient plus particulièrement pointées et que je vais reprendre très rapidement. Pour la fontaine, c'est une tendance extrêmement nette pour le maintien de la fontaine Delacroix, avec un mot d'ailleurs qui revient dans plusieurs appréciations qui pour autant ne sont pas du tout recopiées les unes sur les autres, c'est surtout, surtout garder la fontaine ou encore exprimé de manière différente. Là on sent que vraiment on

enlèverait quelque chose d'important en tout cas pour une partie de la population, notamment ceux qui se sont exprimés par écrit, mais c'est également quelque chose qui revient très souvent dans les échanges oraux, informels et au cours des réunions que nous avons pu avoir.

Deuxième point, concernant la présence des arbres. Là bien entendu les avis sont exprimés de manière un peu différente, la tendance est très nette pour qu'il y ait présence d'arbres mais les demandes sont un peu différentes, certains veulent des grands arbres, d'autres plutôt des petits arbres, d'autres parlent de verdure. Ce qui ressort en tout cas c'est qu'il n'y a pas tant une demande de maintien des arbres, à quelques exceptions près, mais plutôt une demande de présence de quelques arbres, essentiellement pour la convivialité, pour pouvoir profiter de l'ombrage, dans la crainte d'une place totalement minérale et jugée trop froide.

Concernant le mobilier urbain, il y a moins d'avis exprimés sur cette question ; il y a demande de bancs ou de mobilier qui permettent aux personnes de s'arrêter sur cette place, d'en profiter, donc là encore des demandes qui vont dans le sens de la convivialité, mais en ayant bien conscience qu'il s'agit d'une place qui reste la place du Marché, une place pour de nombreux événements et donc qui demande de l'espace. La présence de mobilier urbain est souvent présentée dans ce cadre-là.

Suite à ces avis, il est proposé au Conseil Municipal, en totale cohérence avec le parti d'aménagement qui avait été présenté et approuvé ici même au mois de septembre, de maintenir la fontaine Delacroix avec bien entendu sa mise en lumière et sa mise en eau, ce qui représente un véritable travail hydraulique, et d'autre part d'intégrer quelques arbres, sachant que tout un travail reste à faire sur ce dernier point et que les possibilités d'implantation de ceux-ci sont finalement assez réduites puisqu'il y a un parti d'aménagement que nous avons retenu. Voilà les principaux éléments de cette concertation.

Mme Martine BULTOT : En ce qui concerne la concertation, l'importance de la participation à celle-ci montre un regain intéressant de citoyenneté. Après, il ne faut pas l'interpréter à notre convenance mais traduire dans les faits les indications qui nous ont été faites, notamment quand les avis sont extrêmement majoritaires et ne prêtent pas à contestation. Si la majorité des personnes sont pour la fontaine existante, allons-y pour la fontaine existante. Mais n'interprétons pas a minima le besoin des arbres pour donner satisfaction aux tenants de l'idée d'une place entièrement minéralisée. Quand on lit dans le rapport, par exemple, que 136 personnes ont souhaité la présence d'arbres, avec des nuances, je crois que ce chiffre est à mettre en face des 13 qui n'en souhaitent pas. L'équipe qui pensera le travail paysagiste doit intégrer cette idée très majoritaire et entre planter une forêt et garder un ou deux arbres alibi il y a un compromis à trouver pour respecter ce besoin important chez les Bisontins de végétal, conforme à l'image de ville verte qu'ils ont profondément ancrée en eux. Je conclurai en plaidant également pour la présence de bancs en espérant que personne n'agitera l'épouvantail des quelques marginaux qui squattent la place Pasteur pour faire passer cette demande à la trappe. On doit pouvoir, comme sur l'Esplanade des Droits de l'Homme, s'installer place de la Révolution, dans le même esprit, sans obligation d'aller s'attabler à une terrasse. Ce doit être un compromis entre la place Saint-Pierre et l'Esplanade des Droits de l'Homme.

Mme Françoise PRESSE : Monsieur le Maire, Chers Collègues, je voudrais dire que nous nous félicitons de cette concertation préalable, sur la forme, et même si un certain nombre d'outils réglementaires évoluent dans le bon sens en particulier la loi de démocratie de proximité qui incite à plus de concertation et à davantage de participation du public, c'est surtout à la volonté politique de voir se développer les liens entre les habitants et les élus que je reconnais le côté positif de cette consultation préalable. La société évolue, les citoyens sont de mieux en mieux informés et je pense que les élus et les personnels techniques font en sorte que ça se passe de mieux en mieux. En tous les cas, nous pensons que la prise en compte de la réflexion ne pourra qu'apporter une respiration démocratique nouvelle à nos projets et à nos politiques.

M. Pascal BONNET : Monsieur le Maire, nous avons, lors d'un débat précédent, voté favorablement à l'inflexion du projet que représentait la proposition et à la possibilité de concertation, donc nous ne pouvons qu'être satisfaits de voir que la concertation a pu avoir lieu et que les choses s'engagent d'une façon qui nous convient mais avec toujours la vigilance de voir les choses évoluer et de garder une certaine attention à ce qui se passera. Je voudrais simplement poser une question sur le déplacement de la fontaine puisque c'est envisagé : on entend des inquiétudes dans la ville sur la capacité de la fontaine à supporter le déplacement.

M. LE MAIRE : Vous avez entendu ça ?

M. Pascal BONNET : J'ai entendu ça. Vous avez entendu des choses sur je ne sais plus qui à l'Assemblée, moi j'ai entendu ça. On travaille sur les rumeurs les uns les autres, qu'est-ce que vous voulez ! Donc il y a des inquiétudes sur la fontaine et je voudrais savoir si vous n'en avez pas sur sa capacité à être déplacée, et pour rejoindre un petit peu votre «rage» au sujet de Pasteur, permettez-moi d'espérer que le maintien de la fontaine ne soit pas une fable (rires).

M. LE MAIRE : Par rapport à la fontaine, je vous répondrai globalement tout à l'heure. Catherine COMTE-DELEUZE, vous voulez une fontaine place Pasteur, vous, c'est ça ? Eh bien il y en aura certainement une.

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Non, j'ai un petit commentaire à faire sur la concertation qui effectivement était très bien menée, très intéressante mais j'ai regretté qu'elle se limite aux trois questions : fontaine, arbres et bancs pour résumer, parce que peut-être que si on avait parlé du problème majeur concernant la circulation des bus qui évitait le déplacement de la fontaine, peut-être que les Bisontins auraient écrit aussi qu'ils ne voulaient pas le déplacement de la fontaine du tout. Ça on ne leur a peut-être pas donné l'occasion de le dire. Quant à moi, ce qui m'a marqué, c'est que j'ai l'impression que les Bisontins ne sont pas très pour ce projet minéral et je me demande si une fois qu'on aura reréfléchi à l'intégration des arbres et des bancs, finalement ce n'est pas tout le projet qu'il faudrait un petit peu revoir.

M. LE MAIRE : J'ai peur de vous décevoir Madame COMTE-DELEUZE.

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Une dernière petite chose, je n'ai pas entendu mais j'ai lu dans l'Est Républicain que l'on redoutait que le bassin ne s'effrite pendant le transport.

M. LE MAIRE : Je vais vous donner un conseil : ne croyez surtout pas tout ce qui est dit dans l'Est Républicain.

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Néanmoins, je crois que ça serait bien qu'on soit vigilant.

M. LE MAIRE : Vous avez bien un avis sur la fontaine Madame BRANGET ?

Mme Françoise BRANGET : Oui, j'avais un avis effectivement mais ce que je voulais ce soir c'est vous féliciter et saluer quand même votre initiative de faire une concertation, parce que c'était une véritable concertation...

M. LE MAIRE : C'est tellement rare que vous me félicitez que j'en suis vraiment ravi.

Mme Françoise BRANGET : ... c'est la première fois que vous faites une consultation sur un aménagement...

M. LE MAIRE : Mais... car il y a sans doute un mais...

Mme Françoise BRANGET : Non, il n'y a pas de mais du tout. Je dis simplement, Pascal l'a souligné tout à l'heure, que nous avons voté pour avec des réserves et les réserves que j'avais soulevées, effectivement, portaient sur la fontaine, les arbres et le mobilier urbain. On voit que manifestement les avis qui ont été manifestés par la population vont dans le sens de ce que nous avons dit...

M. LE MAIRE : Et de ce qu'avait dit le Maire aussi d'ailleurs, nous étions donc d'accord là-dessus.

Mme Françoise BRANGET : ... je ne me souviens plus mais en tout cas on vous avait mis en garde là-dessus...

M. LE MAIRE : Vous avez une mémoire sélective...

Mme Françoise BRANGET : ... et nous avons souhaité tout ce que demande la population finalement, nous allions bien dans le bon sens.

M. LE MAIRE : C'est dommage que vous souhaitiez cela et qu'ils ne vous élisent pas, mais enfin, bon ! Ecoutez, vous êtes tellement agréable ce soir qu'en récompense je vous offrirai une part de galette tout à l'heure.

Mme Françoise BRANGET : Vous m'en voyez ravie.

M. Jean ROSSELOT : C'est très bien, Monsieur le Maire, cette concertation, parce que peut-être sans elle, vous seriez en train de me dire ce soir ce que vous me disiez, et je plaisante un peu, il y a deux ans : Monsieur ROSSELOT, on est bien content que les entreprises l'aient emmenée cette fontaine, vous pensez bien !

M. LE MAIRE : L'aient quoi ?

M. Jean ROSSELOT : Vous n'écoutez jamais ce que je dis, je ne sais pas si c'est une tactique de votre part... Je disais que la concertation avait beaucoup d'intérêt parce que peut-être que sans elle, vous seriez en train de me dire : on est bien content que les entreprises nous l'aient emmenée cette fontaine. Voyez, ça a son intérêt.

M. LE MAIRE : Je vous ai déjà répondu vingt fois là-dessus.

M. Jean ROSSELOT : Et peut-être que si on avait fait une sollicitation d'opinion de la ville pour le tunnel, on n'aurait pas non plus...

Mme Nicole WEINMAN : Monsieur le Maire, ce que je souhaite c'est que cette fontaine qui a subi un transport une fois, résiste au deuxième. On dit jamais deux sans trois.

M. LE MAIRE : Vous allez lui porter la poisse !

Mme Françoise PRESSE : Pour répondre à Mme COMTE-DELEUZE sur les partis pris d'aménagement et de circulation et afin de continuer la concertation, il y aura des séances consacrées à ces problèmes-là dans les conseils de quartiers, en particulier Battant et le centre-ville prochainement. Donc c'est une concertation que l'on va continuer de mener étape par étape et à chaque étape vous aurez les résultats des concertations.

Mme Claire CASENOVE : Je voudrais aussi vous féliciter pour ce projet. Je trouve qu'il tient la route, qu'il est bien mais je voudrais aussi plaider pour les arbres. A l'instar de Françoise PRESSE et de Martine BULTOT, j'aimerais bien qu'on conserve un peu plus d'arbres. Je vous rappelle que la présidence de l'Université a sacrifié les siens sans sourciller et il ne faudrait pas qu'on fasse la même chose. Et j'aimerais vous poser une petite question au sujet de l'aménagement, j'ai entendu, aussi, parler de la matérialisation d'une horloge au sol...

M. LE MAIRE : Absolument.

Mme Claire CASENOVE : ... quelque chose qui représenterait le temps qui passe et je trouve que c'est une idée géniale parce que ça représente vraiment l'idée, la dénomination de cette place qui est la place de la Révolution et je vous rappelle qu'une révolution c'est un tour complet autour d'un axe pour revenir à la même place.

M. LE MAIRE : Je n'y avais pas pensé.

M. Michel LOYAT : Concernant le déplacement de la fontaine, nous serons bien sûr très vigilants afin qu'elle ne s'écroule pas puisque les gens demandent à ce qu'il y ait le maintien de cette fontaine. Une expertise technique a montré qu'elle était tout à fait saine et cela se fera pierre à pierre, alors peut-être qu'il y aura une ou deux pierres à remplacer, mais je dirai que nous ne sommes pas inquiets. Concernant maintenant les arbres, je l'ai dit tout à l'heure mais j'y reviens, la concertation permettait bien entendu de donner un avis sur le parti dans son ensemble et sur les questions en particulier et naturellement il y a eu des avis sur le parti d'aménagement dans son ensemble. Il y a eu peu de critiques il est vrai, mais il y en a quand même quelques-unes. Concernant les arbres, et là nous avons toujours été clairs, et je crois que le rapport l'est aussi, nous ne donnions pas le choix entre deux partis d'aménagement, un parti d'aménagement avec beaucoup d'arbres, je dirais un square ou un parti d'aménagement très différent. C'est un parti d'aménagement dont la philosophie est fondamentalement minérale et je ne reviens pas sur les raisons pour lesquelles celui-ci a été fait. Néanmoins, prenant en compte un certain nombre d'interrogations, nous avons réouvert en quelque sorte cette question de la présence de quelques arbres et nous prenons acte de la tendance très forte dégagée et de l'intérêt que cela peut avoir pour la convivialité. Ce ne sera peut-être pas évident d'ailleurs de bien placer ces quelques arbres, ce sera un travail un peu délicat pour que ce soit en pleine cohérence avec le parti d'aménagement, mais je crois qu'il serait complètement faux de dire que dans un cas c'est le respect de la ville verte, et que dans l'autre cas c'est l'oubli de la ville verte. Nous sommes attachés à une qualité urbaine, il n'y a pas de la verdure et des arbres partout, ce n'est pas en tout cas en ces termes que les choses se posent.

Mme Françoise BRANGET : Juste un mot pour dire, à propos du mobilier urbain, que j'aimerais qu'on soit très vigilant et qu'on évite quand même de mettre des bancs en inox sur cette place de la Révolution. Alors j'ai une suggestion à vous faire Monsieur le Maire : plutôt que m'offrir une part de galette, offrez-moi plutôt le choix du mobilier urbain.

M. LE MAIRE : Je ne vous ai jamais emmenée voir la maison Colette, aussi je veux bien vous emmener un jour voir des bancs dans une autre ville de France.

M. Jean-Claude CHEVAILLER : Une seconde pour répondre à Mme CASENOVE sur Goudimel, sur l'Université. La volonté était de rétablir dans un but patrimonial l'hôtel tel qu'il était au XVIIIème siècle en replantant exactement ce qui y était, c'est-à-dire des jardins à la française, des pelouses entourées de buis, ceci avec l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France. Cinq arbres avaient été plantés par la Police Nationale et honnêtement personne ne doit pleurer sur eux.

M. Eric ALAUZET : Jean-Claude CHEVAILLER a fait sa brute là. Ce sera très rapide, simplement le sentiment que j'ai globalement sur cette histoire d'arbres, c'est qu'en gros il y avait le choix entre deux options : est-ce qu'on est en train de fabriquer une carte postale de la place ou est-ce qu'on en fait un lieu de vie ?

M. LE MAIRE : On en fait un lieu de vie.

M. Eric ALAUZET : C'est aussi un lieu de vie. Alors je pense qu'effectivement les cinq arbres qui existent sont pitoyables et ils ne sont pas forcément très intéressants...

M. LE MAIRE : Il ne parlait pas de ceux-là.

M. Eric ALAUZET : En tout cas, ceux qui sont là ne sont vraiment pas terribles non plus et donc on peut les remplacer. Je crois que l'idée, plutôt que de refaire un alignement, mais on verra, c'est peut-être un peu prématuré, c'est de concentrer sur un petit espace quelque chose de cohérent qui pourrait structurer aussi la place et avoir son sens.

M. LE MAIRE : J'ai souhaité que nos services techniques demandent à plusieurs paysagistes de nous faire des propositions en terme de positionnement des arbres, peut-être comme tu le dis, un bosquet, mais peut-être autre chose. Il est clair que ce sont quelques arbres, on ne va pas transformer la place en un nouveau Granvelle, je crois que les choses sont claires comme on sait très bien que les arbres actuels seront coupés pour des raisons entre autres de dénivellation. Quant aux bancs dont parlait Mme BRANGET, on va faire un choix ; des commissions se pencheront là-dessus, on veut que ça soit une belle place et je suis d'accord avec Eric quand il dit qu'il faut que ça soit une place où l'on vive. On a la chance d'avoir une belle place au centre-ville, on ne doit pas se «louper». Pour le déplacement de la fontaine, Michel vous l'a dit, on a fait faire effectivement une analyse et on va demander à ce que ce déplacement soit fait avec le plus grand soin, c'est absolument évident. Quant à l'horloge, effectivement j'ai demandé qu'on étudie la possibilité de mettre une horloge, mais la difficulté qu'il y a quand même, c'est qu'une horloge c'est des points qui s'allument, c'est une vision verticale. Il faut donc qu'on trouve un système qui puisse permettre de visionner les heures, voire les minutes mais en étant sur la place. Donc ça fait partie de la réflexion que l'on a, car l'idée serait de symboliser Besançon capitale du temps effectivement par rapport à cette place. Quant à la concertation dont parlait Mme COMTE-DELEUZE, le problème est d'abord que le projet ne peut pas être retardé. Ce projet avait été adopté en 2001, nous sommes revenus dessus pour un certain nombre de considérations, entre autres une meilleure prise en compte du déplacement des bus. Alors je suis un fervent partisan de la démocratie participative, comme l'a dit Françoise PRESSE, mais il y a aussi un moment où les élus doivent décider. Nous avons pris une décision par rapport au parti d'aménagement de cette place, c'est vrai que nous avons voulu également ouvrir la concertation pour les arbres et pour la fontaine et je me félicite du résultat de cette concertation. C'est la première fois qu'il y a depuis longtemps, me semble-t-il, autant de monde qui vient pour donner un avis et, comme disait Michel, des avis argumentés. Quelquefois c'est quasiment une page de cahier, ce ne sont pas juste quelques lignes.

Tout cela pour vous dire aussi que dans le cadre des restructurations des locaux de la mairie, lorsque nous aurons un peu avancé du côté du Palais de Justice et peut-être même avant, on envisage que la salle qui est en bas de l'IPE, l'Info Point Europe, puisse être une salle d'exposition permanente sur le patrimoine de la ville dont nous avons besoin, dans le cadre de Besançon ville d'art et d'histoire et pour aussi expliquer l'ensemble des grands projets d'urbanisme de la Ville.

Je voudrais aussi profiter de cette réunion pour informer tout le monde et entre autres la population, que les travaux de la place vont démarrer en avril mais que ça va être compliqué. Il faut donc vous attendre à des difficultés de circulation importantes sur cette place et dans le quartier parce que le plan de circulation va être modifié. Donc tout comme on ne fait pas d'omelette sans casser des œufs, on ne refait

pas une place sans générer quelques problèmes provisoires, donc nous savons que la situation sera compliquée, alors mieux vaut prévenir que guérir. Je n'ai pas l'impression que nous serons entendus par tout le monde mais ça sera difficile parce qu'on va partir pour un an et demi voire deux ans de travaux. Je pense qu'on s'en sortira. Alors toutes celles et tous ceux qui sont ici, de grâce, puisque tout le monde est d'accord sur cette place, n'amplifiez pas les remarques et pas de démagogie par rapport à cela. Cela va être compliqué mais tous les travaux sont compliqués, lorsqu'il y a des grands travaux dans une ville, tout le monde râle mais lorsque c'est terminé tout le monde se félicite du résultat. La cour de l'Hôtel de Ville actuellement par exemple, n'est pas très pratique ni très belle mais c'est nécessaire pour refaire la Cour d'Appel. Donc vous êtes prévenus, un homme averti en vaut deux, même une femme d'ailleurs, il y aura de gros travaux qui vont prendre beaucoup de temps et qui vont compliquer les choses.

Mme Nicole WEINMAN : Une femme avertie en vaut deux, un maire averti en vaut deux aussi.

M. LE MAIRE : Tout à fait.

Mme Nicole WEINMAN : Il y a très longtemps, au début du projet et notamment celui de rénovation de la place, j'avais demandé si on ne pouvait pas différer justement la décision d'augmenter les loyers des cellules des exploitants du marché en disant que forcément à cause de la gêne que ça occasionnerait il y aurait sans doute, c'est long un an et demi, une désaffection partielle de la clientèle. Je vous repose le problème gentiment.

M. LE MAIRE : Très gentiment et sans arrière-pensée, je veux dire que c'est un peu de la démagogie. Vous savez très bien que les bus vont arriver au centre-ville au mois de septembre et que l'ensemble de l'agglomération va pouvoir venir faire son marché là à Besançon, que désormais il y a le cinéma, ce qui ne peut qu'amener de la population nouvelle. Madame WEINMAN, lorsque j'ai rencontré les commerçants, on s'est mis d'accord ; ils m'ont demandé de réduire les loyers et avec Jacques MARIOT nous avons décidé de réduire considérablement les loyers. Ils étaient tous d'accord, maintenant ils reviennent à la charge en demandant qu'on les réduise. Je suis désolé, vous connaissez la politique : on prend des décisions et on les applique. Cela a été négocié, tout le monde était d'accord, certains ont même applaudi parce qu'on leur a donné un an ou un an et demi supplémentaire. Maintenant que l'échéance arrive, on veut tout renégocier. Non, on ne renégocie pas. Je leur dirai car on les connaît bien tous et ils sont plutôt sympathiques, qu'on ne peut pas toujours repousser les échéances parce que quelque part c'est aussi les Bisontins qui paient. Qu'on ne vienne pas me dire que c'est parce que les loyers sont trop chers qu'il y a des difficultés, il y a peut-être d'autres raisons. Par rapport à cela, je serai inflexible, on négocie, on discute, on concerte, c'est pour cela que l'on a concerté sur la place mais quand c'est fait, c'est fait. On ne bougera pas par rapport à cela car ça a été décidé en accord avec eux. Ils ont demandé par exemple, ce qui n'était pas prévu à l'origine, que l'on décale l'aménagement de la place, tant que le parking n'était pas terminé, ce que j'ai accepté. En effet j'ai trouvé que c'était une remarque de bon sens et qu'effectivement il fallait qu'on leur donne des possibilités de se garer. Les services n'étaient pas trop d'accord d'ailleurs pour des raisons que je comprends de retardement du projet, mais on ne voulait pas mettre en difficulté les commerçants, on a donc attendu que le parking soit ouvert avant de commencer les travaux sur la place.

Donc il faut prendre une décision, être clair et j'irai les rencontrer sur place.

M. Bernard LAMBERT : Vous venez de dire tout à l'heure, Monsieur le Maire, que pour la place de la Révolution les travaux vont s'échelonner sur une période de deux ans. Je pense à l'activité commerciale qui jouxte la place, est-ce qu'il y aura des garanties pour le maintien de l'activité parce que certains viennent de souffrir pour la rénovation du Marché Beaux-Arts, alors s'ils risquent encore d'avoir des difficultés pour la place de la Révolution, je crains pour leur chiffre d'affaires. Et puis encore une question, on sort des fêtes de fin d'année, quelle a été globalement l'activité commerciale sur le centre de la Boucle ? A-t-elle été mauvaise, bonne, pas bonne ?

M. LE MAIRE : Je n'ai pas de sentiment sur ce point. Les commerçants m'ont dit -ça c'est off- qu'ils étaient à peu près satisfaits du Marché de Noël. Alors -toujours off- quand un commerçant dit qu'il est à peu près satisfait, c'est que ce n'est pas mauvais. Je crois qu'il y a eu des difficultés bien sûr, mais quand il y a de moins en moins d'argent dans les porte-monnaie, il y a toujours des difficultés de plus mais ça dépend de quel type de commerce on parle. L'Observatoire du Commerce publie des statistiques régulièrement mais on ne les a pas encore eues. Quant aux commerces qui vont souffrir, c'est vrai. Dans la rue Gustave Courbet, les commerçants ont eu des difficultés. Je tiens à rappeler qu'avec Paulette GUINCHARD, à l'époque on a essayé de trouver des solutions pour les aider. On les a aidés et maintenant ça fonctionne très très bien. Il va donc y avoir inévitablement des difficultés pendant une période d'un an, parce que deux ans, c'est pour l'ensemble de la place, ils ne vont pas avoir des travaux en permanence pendant deux ans devant leur boutique. Il y aura une période difficile mais actuellement ce que je ressens c'est plutôt que des commerçants veulent venir s'implanter là car ceux qui sont un petit peu habiles et malins ont bien vu que cet emplacement est devenu un des emplacements n° 1 de la ville. Leurs fonds sont plutôt en train d'augmenter là-bas, ils ne sont pas en train de baisser. Ce que je peux vous dire par contre c'est qu'on fera tout pour les gêner le moins possible. On informera, les services techniques vont faire en sorte pour que ça pose le moins de gêne possible.

Mme Corinne TISSIER : Je voulais préciser justement au niveau de la place que les premiers travaux allaient permettre aux transports en commun d'arriver sur la place donc ça allait plutôt vers un point positif par rapport à la vie de celle-ci et ce sera pour septembre».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 27 janvier 2004.

OPÉRATION MARCHÉ BEAUX - ARTS
AMÉNAGEMENT DE PLACE DE LA RÉVOLUTION

